# Le Programme d'Intérêt Général « Habitat indigne et dégradé »



# Département de la Vendée

Karine de SAINT MICHEL

Pôle Infrastructures et Désenclavements –

Direction des Routes, des Mobilités et de l'Habitat -

Service Habitat

40 rue du Maréchal Foch - 85 923 LA ROCHE-SUR-YON Cedex

Tel: 02 28 85 86 02

karine.desaintmichel@vendee.fr

#### **OBJECTIFS ET DESCRIPTIF DE L'ACTION**

Le PIG départemental habitat indigne et dégradé est un dispositif mis en place à l'initiative du Département de la Vendée et destiné à optimiser le repérage et le traitement des situations avérées d'habitat indigne ou dégradé. Le PIG est piloté par le Département et mis en œuvre suite à l'obtention d'un marché public, par un opérateur agréé, SOLIHA Vendée.

## **TYPE D'AIDE**

Accompagnement social, technique et financier des ménages occupants et des propriétaires bailleurs de logements indignes ou dégradés.

#### **SECTEUR GEOGRAPHIQUE**

Zone géographique couverte par la convention de délégation de compétence des aides à la pierre signée entre l'Etat et le Département de la Vendée à l'exception des territoires ayant mis en place une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat.

## **TYPE DE BÉNÉFICIAIRES**

Propriétaires occupants ou bailleurs privés.

## **ENVELOPPE BUDGÉTAIRE AU TITRE DE L'ANNÉE EN COURS**

Budget 2022 : 45 000 €